

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Paris, le 11 mai 2015

Revendications du SN P2E sur le plan de requalification de C en B et B en A.

Ce chantier va susciter beaucoup d'espérance chez les personnels dans un contexte budgétaire très tendu, le projet sera soumis au guichet unique du ministère du Budget et de la Fonction publique. D'expérience, nous savons que ses arbitrages sont toujours frappés du sceau de la réduction des dépenses publiques et sont souvent défavorables aux intérêts des agents.

Que restera-t-il alors des espérances des personnels en attente de reconnaissance lorsque ce projet déjà peu ambitieux dans sa présentation initiale passera sous la toise de l'austérité gouvernementale ?

La colère des agents risque d'être à la hauteur de leur déception !

Le SN P2E FORCE OUVRIERE, outre le refus de mobilité forcée pour les bénéficiaires de la requalification, demande une mise en œuvre du plan par liste d'aptitude spéciale afin d'être en adéquation avec le rapport du CGEDD.

En effet, sur la base de leur étude, les rapporteurs proposent la mise en œuvre d'un plan de requalification en s'appuyant notamment sur le constat qu'« il existe actuellement un certain nombre d'agents... » occupant « ... des postes de catégorie supérieure ». Dans le rapport, selon les chefs de service interrogés sur les deux corps de catégorie C qui ont fait l'objet de l'étude, respectivement 25 % et 30 % des agents répondent à cette situation.

C'est pourquoi, par souci d'égalité de traitement et de cohérence avec les conclusions du rapport du CGEDD remis à l'administration, FORCE OUVRIERE n'est pas favorable à l'examen professionnel dans le cadre de ce plan de requalification, mais à la reconnaissance de la carrière par la liste d'aptitude.

L'administration annonce qu'elle portera la proposition d'un recrutement par liste d'aptitude auprès du guichet unique de la DGAFP tout en indiquant que cette demande a peu de chance d'aboutir.

Pour le SN P2E FORCE OUVRIERE dans un contexte d'austérité où salaires (depuis 2010) ainsi que régimes indemnitaires (réduction d'année en année des enveloppes catégorielles) sont gelés et les ratios de promotion réduits à portion congru, seul un plan de requalification à hauteur des attentes des personnels sera de nature à améliorer les déroulements de carrière.

Nous demandons donc à l'administration de tout mettre en œuvre pour satisfaire nos revendications.

Le SN P2E revendique :

→ Requalification de C technique en B technique :

Personnels d'Exploitation:

- Le reclassement de l'ensemble des chefs d'équipe principaux (CEEP) au premier niveau de grade de TSDD avec garantie du maintien de leur régime indemnitaire (PTETE, astreinte, ISH, IHTS).
- De fait, les AE doivent être reclassés à l'échelle 4 de rémunération, les AES à l'échelle 5 de rémunération et les CEE à l'échelle 6 de rémunération.
- L'intégration de leur régime indemnitaire dans l'indiciaire.
- Un réel déroulement de carrière dans le corps des TSDD.

Dessinateurs:

Au vu des fonctions exercées, de l'absence de concours depuis de nombreuses années et du nombre aujourd'hui de dessinateurs, le reclassement sans condition de la totalité du corps au premier niveau de grade des TSDD.

Experts Techniques:

Compte tenu de la technicité demandée et du niveau de responsabilité des postes occupés, le reclassement sans condition de la totalité du corps au premier niveau de grade des TSDD.

Adjoints Techniques:

Au vu des fonctions exercées et de leur nombre, le reclassement sans condition de la totalité du corps au premier niveau de grade des TSDD avec garantie a minima du maintien de leur rémunération indiciaire et du montant de leur régime indemnitaire notamment pour les agents sur des emplois fonctionnels.

→ Requalification de C administratif en B administratif :

Adjoints administratifs:

Au vu des fonctions exercées et du niveau de responsabilité des postes occupés, reconnus par de nombreux chefs de service (cf. rapport CGEDD 2013), l'intégration des adjoints administratifs à hauteur d'au moins 50 % dans le corps des SACDD.

→ Requalification de B Technique en A :

Pour les TSDD:

Suite à leur disparition conséquence de l'intégration dans le NES en octobre 2012 sans la reconnaissance des fonctions exercées, le reclassement de la totalité des ex-emplois fonctionnels au premier grade d'ITPE sans aucune condition.

Dans un souci de repyramidage du corps, un passage par la liste d'aptitude à ITPE allant bien au-delà des 250 postes envisagés.

Au regard de la formation initiale des TSDD (plus de la moitié possède un diplôme de niveau 1), la mise en place d'un examen professionnel pour les TSCDD débouchant à ITPE.

Pour mémoire

Le SN P2E FORCE OUVRIERE rappelle l'engagement pris par l'administration en 2012 de vider le premier niveau de grade de TSDD sur les 5 années à partir de la mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES).

En outre, Le SN P2E FORCE OUVRIERE réaffirme sa revendication d'un passage de TSDD à TSPDD sur une période de 3 ans.

Par ailleurs, l'intégration des TSPDD en TSCDD, ex contrôleurs principaux, qui ont été déclassés en catégorie B lors de la mise en œuvre du NES, au regard de leur positionnement en catégorie B+ avant la fusion.

Nous exigeons la prise en compte de ces situations pour leur intégration dans un plan de requalification en catégorie A à hauteur de leurs attentes.

→ Requalification de B administratif en A :

SACDD

- Tous les SACDD CE qui occupent un poste de catégorie A doivent être systématiquement promus au grade d'Attaché.
- Un tiers de l'effectif des SACDD étant au 3ème niveau de grade (CE), a minima 50 % de cet effectif doit être promu au premier niveau de grade d'Attaché.
- Un véritable déroulement de carrière dans la catégorie A.

Enfin, le SN P2E FORCE OUVRIERE refuse que les corps soient contraints au RIFSEEP et que ce dernier puisse être utilisé comme faux argument de requalification.